

VILLE DE TOURBES
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le mardi 16 décembre 2014 à 21h00 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents : 15 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1^{er} Adjoint

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOPEZ, Sylvie MEUNIER

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Lionel PUCHE,

Guillaume ROUSSILLON

Absents excusés : 4 membres (dont 3 pouvoirs)

Mme Alix PICHON-MATHIEU : pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mme Angélique GAURET : pouvoir à Mr Christian LOPEZ

Mme Christine RENAUDEAU : pouvoir à Mr Michel VINCENT

Mr Luc MARCO

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

1) **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2014**

Vote du Compte Rendu : 14 Pour (y compris les 3 pouvoirs), 4 abstentions (Mme LOPEZ, Mme BONNET, Mr LOUSTALET et Mr ROUSSILLON)

2) **Délibérations**

-----IAT et IEMP (indemnité d'administration et de technicité/ Indemnité d'exercice des missions des préfectures)

Le régime indemnitaire a été instauré en 2011. Les critères d'appréciation sont les suivants :

-Assiduité, rendement, disponibilité, compétences, esprit d'initiative et travail en commun.

Le coefficient voté pour l'I.A.T est de 5 tandis que le coefficient retenu pour l'I.E.M.P est de 2. 12 agents (administratifs et techniques) sont concernés par l'I.A.T tandis qu'un seul est concerné par l'I.E.M.P.

Le montant global de l'enveloppe financière pour 2015 sera de 26548,86 € pour l'I.A.T et 2984 € pour l'I.E.M.P.

Le paiement des indemnités en 2014 était mensuel.

Le taux d'indemnité varie avec le grade, ainsi pour mémoire les voici :

-Agent de maîtrise 469,70 € (x1)

-Adjoint technique principal 1^{ère} classe 476,10 € (x1)

-Adjoint technique principal 2^{ème} classe 469,70 € (x2)

-Adjoint technique 2^{ème} classe 449,33 € (x4)

-Adjoint administratif 1^{ère} classe 469,67 € (x2)

-A.T.S.E.M... 469,67 € (x1)

-Adjoint administratif 2^{ème} classe 449,33 € (x1)

Mr Lionel PUCHE demande si les personnes concernées ont une fiche de poste : Jean-Luc GUIRAUDOU répond que ces fiches existent pour les employés des Ateliers.

Mr le Maire précise que ce régime a été mis en place pour valoriser et responsabiliser l'ensemble des employés municipaux. Il précise également que cette indemnité mensuelle n'est pas un du et que nous pouvons remettre en cause son montant individuel avec bien sûr justification si les critères d'appréciation n'étaient pas remplis.

Le Conseil délibère pour l'application de ces mesures en 2015 :

Résultat du Vote : Unanimité pour = 18 (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Adhésion contrat groupe CDG 34 Risques statutaires :**

Nous sommes sollicités par le CDG 34 pour le renouvellement d'un contrat de groupe pour les risques statutaires de l'ensemble des employés municipaux.

En conséquence nous soumettons au vote le renouvellement de ce contrat :

Résultat du vote : Unanimité pour =18 (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Carte Cadeau de fin d'Année:**

Chaque année depuis 2008 tous les agents de la collectivité sont dotés d'une carte cadeau de fin d'année leur permettant de réaliser un ou plusieurs achats pour une valeur totale de 200€ par agent soit une somme globale de 3200 € pour 16 agents. Les années précédentes la Carte Cadeau était une Carte Auchan, cette année nous proposons une Carte KADEO qui permettra de faire des achats dans différents magasins et non plus exclusivement à AUCHAN.

Résultat du vote : Unanimité pour =18 (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Reprise des concessions funéraires :**

La procédure de reprises des concessions funéraires à l'état d'abandon est arrivée à son terme légal depuis le mois de septembre.

Toute la démarche a fait l'objet d'un suivi scrupuleux de ses différentes phases (constat, communication, concertation, publication et affichage) pour identifier officiellement toutes les concessions à réintégrer dans le domaine public. Elles sont au nombre de 30. La concession comprenant la mini Chapelle située au fond de l'allée principale serait conservée par la municipalité pour y faire l'ossuaire.

La phase de reprise inclura le relèvement (exhumation, réduction et dépôt dans un ossuaire) qui sera réalisé par une entreprise spécialisée.

Cette procédure finale (relèvement) se fera après réception de trois devis minimum et une seule entreprise sera retenue.

Nous avons déjà un devis dont le montant est de 14119,60€ HT (16943,52€ TTC)

Résultat du Vote : Unanimité pour = 18 (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Maitrise d'œuvre Aménagement Place des 3 Porches :**

La réhabilitation de la Place des Trois Porches a obtenu une subvention de 55000 € au titre du 1% PAYSAGE et DEVELOPPEMENT.

Celle-ci est valable jusqu'à la fin décembre 2014 et si aucune dépense n'est engagée avant cette date butoir pour ce projet, elle sera perdue.

Ce projet, qui s'inscrivait dans un programme intercommunal de restauration du patrimoine bâti des communes, n'a pu être retenu de par l'importance du montant des travaux.

Cependant la commune de TOURBES souhaite mener à bien ce projet et pour ce faire doit choisir une Maîtrise d'œuvre pour sa bonne réalisation.

Il est proposé de retenir Monsieur FIORE, architecte du Patrimoine avec qui la commune a déjà travaillé à propos de l'église Saint Saturnin.

Le montant du devis s'élève à la somme de 7972 € HT.

Par ailleurs la CCPT (Communauté de Communes Pays de Thongue) abondera ultérieurement en partie dans le financement de cette Maîtrise d'œuvre par une prise en charge financière.

Le début des travaux devrait intervenir dans le premier trimestre 2015.

Résultat du Vote : Unanimité = 18 Pour (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Bail local téléphonique (Rue de la Brèche) :**

En continuité des travaux engagés sur le local technique ORANGE pour l'obtention du haut débit (8 à 20 Mo), il est proposé à la Commune la signature d'un bail de mise à disposition de ce local pour une durée de 30 ans pour un montant annuel de 150 €.

Résultat du Vote : Unanimité pour = 18(y compris les 3 pouvoirs)

----- **Engagement dépenses d'investissement 2015 (avant adoption du budget primitif)**

Conformément à la possibilité prévue par le code général des collectivités publiques territoriales et notamment son article L 1612-1, il est possible d'autoriser Mr le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget d'investissement de l'année précédente.

Afin d'honorer nos factures concernant les chantiers en cours il est proposé de voter cette disposition.

Résultat du Vote : 17 Pour (y compris les 3 pouvoirs) et 1 abstention (Mr LOUSTALET)

-----**Passage dans le domaine public voirie lotissement « Chemin de Laval » :**

Monsieur NOUGARET, propriétaire de la voie d'accès au lotissement de LAVAL (BOURRIER/SANZ/BLANDIN) demande à la commune d'intégrer celle-ci dans le domaine public. Cette démarche n'entraînera aucune dépense financière pour la collectivité, la voirie étant en très bon état.

Résultat du vote : Unanimité pour = 18 (y compris les 3 pouvoirs)

-----**Convention de gestion des boues et plan d'épandage :**

Le contrat du suivi annuel réglementaire du plan d'épandage des boues de la station est arrivé à son terme et il convient de le remplacer pour l'année 2015.

D'autre part suite au retrait de certaines parcelles pour cause de replantation, il convient impérativement de retrouver une capacité foncière d'épandage dont l'exploitation doit aussi être vérifiée par des analyses de sol réglementaires.

La commune avait depuis 2010 passé convention avec le bureau d'études TERCIA CONSULTANTS qui aujourd'hui se désengage de cette procédure, un nouveau partenaire issu de cette structure (M. BONAL Olivier) avec qui nous avons travaillé depuis 2011, a proposé un devis en continuité de ses services.

Pour le suivi réglementaire le montant du devis est de: 2886 €/ttc (analyse des boues et suivi agronomique).

Pour la mise à jour du plan d'épandage le montant du devis est de : 804 €/ttc.

Résultat du vote : Unanimité pour = 18 (y compris les 3 pouvoirs)

3) Questions Diverses :

----Questions de Mr Lionel PUCHE :

--L'abribus : serait-il possible d'en connaître le cout, y-a-il eu plusieurs devis et ne peut-on pas prétendre à obtenir une subvention si bien sûr il est conforme ? Réponse de Mr Frédéric SERVELLERA : le cout est d'environ 6000€, 3 devis ont été demandés et nous avons pris le moins disant. Nous n'aurons pas de subvention.

---Etat déplorable de l'ensemble des Chemins communaux ; que pensez-vous faire pour y remédier : Réponse de Mr Michel VINCENT : après les 2 premiers épisodes pluvieux de fin septembre nous avons entrepris une réfection importante des chemins par de l'étalement de tout venant. Nous n'avions pas encore fini ce travail qu'un 3^{ème} épisode pluvieux est venu détruire ce que nous avons réalisé. Nous sommes en train de recommencer mais cela ne sera jamais parfait car l'idéal serait de sou traiter ce travail à une entreprise spécialisée mais le cout serait certainement exorbitant.

----Courrier de Mme MILLAIRE expédié à Mr le Maire concernant l'absence d'éclairage de l'impasse donnant dans la rue des Mimosas. Mr le Maire précise que cette impasse est privée.

----Garderie : suite à l'essai effectué pour les vacances d'automne, une déclaration officielle a-t-elle été faite ? Réponse de Mr GUIRAUDOU : nous attendons de voir si cet essai était concluant, ce qui est le cas aussi cette déclaration sera faite pour les vacances de Pâques.

----« Voisins Vigilants » : Ou en est-on ? Réponse de Mr Michel VINCENT : le Protocole de mise place du dispositif « Voisins Vigilants » est maintenant rédigé. Il sera conjointement signé par le Préfet, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas et Mr le Maire de Tourbes. La commune est abonnée à Voisins Vigilants, les panneaux d'entrés de village seront installés en fin de semaine et les panneaux de quartiers seront installés en début d'année 2015. La réunion publique normalement prévue ce jour à 19h00 a été repoussée dans le courant de la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2015. Mr PUCHE se propose de travailler avec Michel VINCENT sur ce sujet.

----Question de Mme Carole BONNET : il est à remarquer que les enfants (20) qui se déplacent entre les 2 écoles ne sont accompagnés que par une seule personne : cela est dangereux, que pensez-vous faire : Mr le Maire précise que nous en sommes conscients mais que compte tenu de l'effectif il est difficile de faire mieux.

----Foyer des Campagnes : ou en est-on ? Réponse de Mr le Maire : le Foyer des Campagnes est maintenant sécurisé aussi nous l'avons à nouveau ouvert au public. Des travaux importants au niveau de la toiture seront lancés très prochainement.

----Mr le Maire prend ensuite la parole pour nous faire part du courrier qu'il a reçu.

L'Ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 23H10